

DECISION N° 651/21/MINESEC DU 26 OCT 2021  
Portant désignation de responsables à titre intérimaire dans les  
services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

**LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,**

- Vu la Constitution ;
  - Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
  - Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
  - Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
- Considérant les nécessités de service.

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE**

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NYONG ET SO'O**

**CETIC DE MEKOMO-CENTRE**

**Directeur par intérim :** Monsieur **MBASSI Barthelemy Claude**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **605 615-Z**, précédemment Chef des Travaux dans le même établissement, en remplacement de Monsieur **BABOULE Emmanuel**, admis à faire valoir ses droits à la retraite par anticipation.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD**

**DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA BENOUE**

**CES DE MAYO BOCKI-GOUNA**

**Directeur par intérim :** Monsieur **TCHOPWE FRISSALA Marcel**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **714 401-V**, précédemment Surveillant Général au Lycée Bilingue de Ngalbidjé, en remplacement de Monsieur **SAHABO MAOUNDE**, décédé.



## CETIC DE BOUMEDJE-GAROUA

Directeur par intérim : Monsieur ISSA YAYA, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule 612 907-H, précédemment en service à la Délégation Régionale du Nord, en remplacement de Monsieur ADI Maurice, décédé.

## DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO REY

### LYCEE DE DOBINGA

Proviseur par intérim : Monsieur JACQUE TOUMBA, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 560 176-E, précédemment en service à la Délégation Régionale du Nord, en remplacement de Monsieur PEKA Roger, décédé.

## DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-OUEST

## DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DONGA-MANTUNG

### CES DE MBUHGONG ROM

Directeur par intérim : Monsieur NGWANG John NKUH, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule 594 015-A, précédemment en service à la Délégation Départementale du Donga-Mantung, en remplacement de Monsieur NFOR Richard NFORMI, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les Délégués Régionaux des Enseignements Secondaires ainsi que les Délégués Départementaux concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 26 OCT 2021

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,



NALOVA LYONGA, Ph.D

#### AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESN
- SG/DRH/DRES-CONCERNÉES
- SDACL/INTÉRESSÉS
- ARCHIVES/CHRONO